

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 03 JUILLET 2023**

**Date de convocation :** 27 juin 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 23-085 à 23-092 incluse	29	03	01	32
De la délibération n° 23-093 à 23-105 incluse	30	02	01	32
De la délibération n° 23-106	29	02	02	31
De la délibération n° 23-085 à 23-110 incluse	30	02	01	32

**Secrétaire :** Mme Marilyn MICHAUD

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR (à partir de la délibération 23-093), BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ (jusqu'à la délibération n°23-092 incluse)
- Mme SEGHIR ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 23-097 Groupement de commandes de fournitures, matériel et outillage pour l'entretien des bâtiments de la Ville de Louviers, du CCAS de Louviers et de la Résidence du Parc**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**  
**DES ANDELYS**  
**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Le Maire**  
**François-Xavier PRIOLLAUD**

LE

06 JUL. 2023

**AFFICHÉ**  
**LE 06 JUL. 2023**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20230703-23-097-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20230703-23-097-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

N° 23-097

**GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE LOUVIERS, DU CCAS DE LOUVIERS ET DE LA RÉSIDENCE DU PARC**

**RAPPORT**

M. Jacky BIDAULT indique que la Ville de Louviers souhaite renouveler ses accords-cadres relatifs aux commandes de fourniture de quincaillerie, de serrurerie, d'électricité, de peinture, et de plomberie et chauffage pour les services techniques municipaux.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, la Ville de Louviers propose au Centre communal d'action social (CCAS) de Louviers, dont la résidence du Parc dépend, de constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Une convention de groupement de commandes formalisera l'intervention de la Ville de Louviers en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article L.1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération. La convention est conclue sans limitation de durée. Pour chaque renouvellement de marché ou accord-cadre le coordonnateur demandera au membre s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer du groupement de commandes. Les prestations feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande d'une durée maximale de quatre ans.

La décomposition en lots se fera de la façon suivante :

<b>Membres du groupement</b>	<b>Montants HT maximum sur la durée du marché</b>	<b>Montants TTC (TVA à 20 %) maximum sur la durée du marché</b>
<b>Lot n° 1 : matériel pour travaux d'électricité</b>		
Ville de Louviers	100 000 €	120 000 €
<b>Lot n° 2 : matériel de quincaillerie</b>		
Ville de Louviers	51 200 €	61 440 €
<b>Lot n° 3 : matériel de serrurerie</b>		
Ville de Louviers	40 800 €	48 960 €

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20230703-23-097-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Lot n° 4 : matériel de peinture		
Ville de Louviers	20 000 €	24 000 €
Lot n° 5 : matériel de plomberie et chauffage		
Ville de Louviers	100 000 €	120 000 €

Les membres du Conseil sont donc invités à se prononcer en faveur de la constitution du groupement de commandes.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-3,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

**Considérant** le projet de convention constitutive de groupement de commandes.

**Considérant** l'opportunité de recourir à la constitution d'un groupement de commandes pour l'ensemble des établissements de la Ville de Louviers afin de rechercher les économies d'échelle,

**APPROUVE** le principe du groupement de commande.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et les avenants éventuels, dont ceux concernant les montants maximums, et à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme  
Le Maire,

  
Francois-Xavier PRIOLLAUD

